

*Questions orales***LE BUDGET****L'INCIDENCE SUR LE REVENU DES AGRICULTEURS À LA RETRAITE**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 24 novembre, j'ai envoyé au ministre des Finances une déclaration d'une société de comptables de la Saskatchewan qui prétendent que l'élimination des rentes dont il est question dans le budget revient pour les agriculteurs à leur supprimer une partie importante de leurs revenus de retraite de sorte que l'agriculteur moyen en Saskatchewan va perdre environ \$6,000 ou plus par an et que l'année de la vente, ses impôts passeront de \$5,000 à plus de \$70,000. Étant donné que le ministre n'a pas répondu à cet argument ni aux questions que nous avons posées sur ce point, je me demande s'il pourrait confirmer, plus tard aujourd'hui ou au début de la semaine prochaine, puisqu'on est au temps des Fêtes, qu'il va rétablir les dispositions concernant les rentes à versements invariables pour les agriculteurs et les chefs des petites entreprises ou du moins qu'il va accorder une exemption pour apaiser les inquiétudes des petits exploitants agricoles?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, je ne peux pas confirmer ce j'annoncerai de telles dispositions. Je crois que le député se méprend sur l'avantage que présente le calcul de la moyenne . . .

M. Mayer: Le problème, c'est que personne ne le comprend.

M. MacEachen: . . . sur la formule concernant les rentes à versements invariables. Les députés seront peut-être intéressés de savoir que des représentants des éleveurs sont venus récemment à Ottawa pour manifester leurs préoccupations à la suite du fait que les rentes à versements invariables ont été supprimées et remplacées par le calcul général de la moyenne. Or, après avoir examiné ces deux formules, ces derniers en ont conclu que le nouveau système était probablement le meilleur en la circonstance pour les agriculteurs. Une fois de retour dans l'Ouest, ils ont émis une déclaration allant dans ce sens et ont concédé qu'effectivement ce système était probablement plus avantageux pour les agriculteurs.

Une voix: Cela signifie que les gens seront plus imposés.

M. MacEachen: Madame le Président, je signale au député qu'il a soulevé un cas particulier et je vais essayer de lui faire parvenir une lettre aujourd'hui concernant un exemple très compliqué. J'espère que cela contribuera à améliorer notre compréhension commune de ce problème.

LES MODIFICATIONS POSSIBLES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, j'ai sous la main la comparaison établie entre le contrat de rente à versements invariables et la formule d'étalement sur les années suivantes, d'après 12 comptables d'une firme très en vue de notre province. J'aimerais poser une question très

directe au ministre: Est-il oui ou non en train de nous dire aujourd'hui qu'il n'est plus question d'envisager la moindre modification à l'égard des petits cultivateurs et des exploitants de petites entreprises, et non des gros éleveurs, dont la retraite dépend de la vente de leur exploitation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous sommes toujours prêts à revoir la question. Le député aura la possibilité de faire valoir son argument, au besoin, lorsque la Chambre sera saisie des résolutions budgétaires. Je puis lui assurer que j'écouterai très attentivement toutes les idées formulées à ce moment-là comme, en fait, je l'ai fait jusqu'ici.

L'ANNONCE DE MODIFICATIONS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, mon parti a présenté aujourd'hui plusieurs autres instances au ministre des Finances pour l'amener à modifier le budget. Peut-il nous dire s'il compte présenter ou annoncer des modifications budgétaires avant l'ajournement de la Chambre des communes aujourd'hui?

Une voix: Vous connaissez déjà la réponse.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme je l'ai déjà dit officieusement, j'ai en effet l'intention de faire une déclaration aujourd'hui. Je ferai bien cette déclaration à l'appel des motions, mais je dois attendre la fermeture des marchés boursiers. Si la Chambre y consent, madame le Président, je suis prêt à revenir à la Chambre à 4 heures faire une déclaration et déposer certains documents afin que la Chambre des communes soit parfaitement au courant de ces changements avant l'ajournement.

M. Nielsen: Vous avez notre accord.

M. MacEachen: Madame le Président, je n'ai épargné aucun effort pour pouvoir faire ces déclarations avant l'ajournement de la Chambre. Voilà pourquoi je n'ai pas respecté le délai aujourd'hui.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je tiens simplement à dire tout de suite au ministre que l'opposition officielle est d'accord pour qu'il fasse cette déclaration à 4 heures.

L'INCIDENCE SUR LES AVANTAGES ACCORDÉS AUX TRAVAILLEURS FORESTIERS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le ministre le sait, les travailleurs de l'industrie forestière en Colombie-Britannique jouissent de certains avantages qu'on peut considérer comme acquis, par exemple le vivre et le couvert pour les travailleurs des chantiers éloignés. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si l'industrie forestière ou des syndicats de la Colombie-Britannique lui ont présenté des requêtes et s'il va reconsidérer les mesures budgétaires qui rendent impossibles ces avantages sociaux?